Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)

Projet « Assainissement »

Rapport d'audit financier
Exercices 2016

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016
Rapport d'audit financier
Ce rapport contient 18 pages
L'annexe contient 5 pages

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI, société ivoirienne membre de la Coopérative de droit suisse KPMG International

SA d'expertise comptable, audit et commissariat aux comptes
inscrit à l'OECCA CI sous le N°95 0025 2.25 L

Capital 350 000 000 FCFA
R.C. N°CI-ABJ-08-R-3968
C.C. N° 0502363N

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI
6ème et 7ème étages immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club
Bâtiment 7 - bureaux n°3
Boulevard Latrille, Abidjan,
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

A l'attention de Madame la Coordonnatrice

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « Assainissement » pour l'exercice 2016.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses de la période concernée par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie) ;
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet sur l'exercice 2016.

Responsabilité de la préparation des états financiers

La Cellule de suivi du Projet (CSP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne, permettant de garantir que la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisions l'audit, de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'Auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'Auditeur prend en considération le risque de fraude, en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre mandat, à réaliser les procédures convenues suivantes :

a) Procédures des passations de marchés

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet, et qui doivent être financés par le C2D, sont acquis conformément aux procédures de la Direction des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

b) Compte bancaire dédié

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD), au nom de la CSP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées, sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention ;
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

d) Système de contrôle interne

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

e) Protection des actifs

S'assurer que la CSP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Vérifier qu'un registre des actifs existe. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

f) Exécution physique

S'assurer que les activités opérationnelles du projet sont effectivement réalisées, en conformité avec le cahier des charges.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

1 Opinion sur les états financiers du projet

Nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « Assainissement », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées, et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus.

2 Résultats des procédures convenues

a) Procédures des passations de marchés

Nos diligences relatives aux procédures des passations de marchés n'ont pas relevé d'anomalie.

b) Compte bancaire dédié

Les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié N°10358400003, ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des dépôts (ACCD), au nom du projet « Assainissement », correspondent à la période auditée et font apparaître un solde créditeur de 274 264 387 francs CFA au 31 décembre 2016.

c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention.

Nous confirmons également que les dépenses correspondent à la période auditée.

d) Système de contrôle interne

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.

e) Protection des actifs

Lors de nos travaux, nous avons constaté que des actifs ont été acquis avec les fonds de la subvention, pour un montant total de 1 300 000 francs CFA.

f) Exécution physique

Nos diligences relatives à l'exécution physique sont décrites à la section 4 de notre rapport.

Abidjan, le 8 septembre 2017

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur associé

Marcel Kopoin
Associé

Sommaire

Pages

1 Contexte et objectif de la mission 7
2 Volet audit des comptes du projet 10
3 Volet revue des passations de marchés 14
4 Volet analyse de l'exécution physique 15

1 Contexte et objectif de la mission

1.1 Contexte de la mission

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre par le Gouvernement, d'importantes mesures visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'assainissement des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4 090 milliards de francs CFA, sur un stock de 6 373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD), à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de FCFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1 900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D), présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D, en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;

- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D), présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), une structure permanente, placée auprès du Premier Ministre, ayant pour mission d'assister le COS-C2D et le CTB-C2D, dans l'exécution de leurs missions ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D) assure également les projets et programmes du C2D.

Débutée depuis novembre 2011, l'instruction des projets a atteint aujourd'hui la dernière étape pour la plupart des secteurs de concentration. A ce jour, plusieurs Conventions d'Affectation dans divers secteurs (Santé, Education-Formation-Insertion, Infrastructures routières, Eau et Assainissement, Agriculture et Biodiversité) et des contrats d'exécution, ont été déjà signés pour la mise en œuvre effective des projets du C2D.

C'est dans ce contexte que, notre cabinet a été sélectionné à la suite d'un appel d'offre international, pour conduire l'audit des différents projets au niveau des CSP et des UCP. Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « Assainissement » pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

1.2 Objectifs de la mission et son déroulement

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien que les ressources allouées au titre du C2D, sont gérées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'Affectation et aux objectifs assignés.

A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning ;
- S'assurer que les procédures des passations de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période ;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (encaisse et soldes bancaires des projets) ;

- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet à la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux exécutés.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « Assainissement » se sont déroulés en juin 2017, et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet. Le volet examen de l'exécution physique conduit avec notre Expert, a permis de valider les travaux relatifs au plan directeur.

Nous avons dans le cadre de notre mission rencontré les structures impliquées dans ce projet :

- La Direction de l'Assainissement et du Drainage Urbain (DAUD) au Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'urbanisme ;
- L'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD) ;
- Les bureaux d'études ALMADIUS et le cabinet MERLIN (en charge de l'étude sur le schéma directeur de l'assainissement) ;
- La Direction de l'Assainissement de la SODECI.

2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « Assainissement » se présentent comme suit au 31 décembre 2016 en FCFA :

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES					
Période: du 1er janvier au 31 décembre 2016					
EMPLOIS	Montants en FCFA	Notes	RESSOURCES	Montants en FCFA	Notes
Dépenses de la période	**492 092 502**		**Solde d'ouverture au 01.01.2016**	**766 356 889**	1
Dépenses opérationnelles	467 003 052	3	Banque	766 356 889	
Dépenses de fonctionnement	23 789 450	4			
Dépenses d'investissement	1 300 000	5	**Réception de fonds**	**0**	2
Solde au 31.12.2016	**274 264 387**	6			
Banque	274 264 387				
Caisse	-				
TOTAL DES EMPLOIS	766 356 889		TOTAL DES RESSOURCES	766 356 889	

Commentaires sur les états financiers au 31 décembre 2016

Note 1

Les états de trésorerie du projet « Assainissement » présentent un solde d'ouverture au 01 janvier 2016 de 766,357 millions de francs CFA et correspond au solde bancaire du projet au 31 décembre 2015 selon le relevé bancaire.

Note 2

Ce poste enregistre les fonds virés sur le compte bancaire ACCD du projet à partir du compte spécial C2D logé à la BCEAO. L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer qu'aucun montant n'a été perçu par le projet en date du 31 décembre 2016.
Nous avons reçu du chef de l'Agence Comptable Centrale du Trésor, les relevés bancaires permettant de confirmer les transactions sur le compte.

Note 3

Les dépenses opérationnelles du projet s'élèvent à 467 003 052 francs CFA au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

- Paiement à la SODECI de la situation N°5 relatifs aux travaux de modification de la tour d'équilibre de Port-Bouet pour 23 438 391 francs CFA ;
- Paiement à l'ONAD concernant les prestations suivi et contrôle des travaux de modification de la cheminée d'équilibre de Port-Bouet pour 20 419 015 francs CFA ;
- Paiement à ALMADIUS de travaux et de suivi de l'étude d'actualisation du SDAD +SIG pour le District d'Abidjan pour 13 092 902 francs CFA ;
- Paiement au cabinet MERLIN de frais d'étude d'actualisation du schéma directeur d'assainissement et de drainage + SIG Abidjan pour 410 052 744 francs CFA relatif aux missions A, B.

  Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :
  - Revue des contrats de services passés avec les différents prestataires ;
  - Revue de la conformité des dépenses avec le budget de la période et le plan annuel d'activité ;
  - Revue des supports de paiement et des supports de livraison des biens et services ;

  Nos travaux n'ont pas montré d'anomalie.

Note 4

Les dépenses de fonctionnement du projet s'élèves à 23 789 450 francs CFA et enregistrent principalement :

- Des indemnités du personnel de la Cellule de Suivi du Projet « Assainissement » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 pour un montant de 8 500 000 francs CFA ;
- Des frais de fonctionnement de la cellule pour un montant 13 050 000 francs CFA ;
- Des frais bancaires pour un montant de 2 239 450 francs CFA ;
- Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :
  - L'arrêté 802 du 3 décembre 2013 portant fixation des salaires et indemnités du personnel de la CSP ;
  - Les décrets de nomination du personnel de la CSP et notes de services;
  - Les ordres de paiement ;
  - Les relevés bancaires ;
  - Etc.

L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer le montant dépenses de fonctionnement y compris les indemnités du personnel de la CSP.

Note 5

Les dépenses d'investissement du projet s'élèvent à 1 300 000 francs CFA et enregistrent les achats suivants :

Ordinateurs portable à 650 000 francs CFA l'unité.

Nos diligences permettent de confirmer que les achats sont correctement justifiés et ne comportent pas d'anomalie.

Note 6

Le projet « Assainissement » présente un solde de trésorerie créditeur de 274 264 387 francs CFA au 31 décembre 2016.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants:

- Réponse à la confirmation de solde adressée à l'Agence Comptable Centrale de Dépôt ;
- les relevés bancaires ;
- Etc.

Nos travaux nous ont permis de confirmer le solde.

3 Volet revue des passations de marchés

Notre revue des passations de marchés couvre aussi bien les achats effectués sur la base d'appel d'offres, que les dépenses exécutées par consultations de fournisseurs.

Relativement aux appels d'offre, le projet n'a pas passé de nouveaux marchés depuis le premier audit sur les comptes clos le 31 décembre 2016. Par conséquent, nous nous sommes assurés de la poursuite des marchés conclus les exercices précédents et rappelés ci-après.

Descriptions des marchés	Nature	Dates de lancement de l'appel d'offres	Dates ANO de l'AFD	Date de signature du marché	Montant TTC du marché en KFCFA	Délais d'exécution
Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement liquide et de Drainage avec mise en place d'un système d'information géographique pour le district d'Abidjan	Prestation Intellectuelle	2014	10/11/2014	26 /01/2015	* 1 981 423	32 mois
Appui à la CSP pour le suivi du SDAD	Prestation Intellectuelle	2014	27/06/2014	09 /05/ 2014	24 910	24 mois
Travaux de remplacement de la cheminée d'équilibre de Port Bouet par un système double ventouse	Travaux	2013	30/12/2013	05 /05/2014	324 524	4 mois
Suivi et contrôle des travaux par l'ONAD	Prestation Intellectuelle	2013	11/04/2014	8 /09/ 2014	21 494	4 mois
Acquisition de véhicule pour la CSP-C2D (01)	Fournitures	2014	20/10/2014	23 /01/ 2015	17 000	1 mois

* Ce montant prend en compte l'avenant 1 d'un montant de 419 338 879 FCFA TTC concernant la missions E et financé sur le fonds Etudes et Pilotage. Aucune dépense liée à cet avenant n'a été effectuée sur l'exercice 2016.

Relativement aux dépenses nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de consultation, notre revue n'a pas mis en évidence d'anomalie.

4 Volet analyse de l'exécution physique

Nos travaux relatifs à l'exécution des prestations du projet « Assainissement » ont porté sur l'actualisation du schéma directeur d'assainissement liquide et de drainage avec mise en place d'un Système d'Information Géographique pour le district d'Abidjan. Nous avons également procédé à une visite des installations de la station de désodorisation (Ex tour d'équilibre).

4.1 Description des actions et diligences d'audit

Schéma Directeur de l'Assainissement et du Drainage

Selon les termes de référence de cette activité, l'élaboration du schéma directeur répond aux objectifs suivants :

- L'identification des mesures nécessaires pour améliorer l'hygiène publique et préserver les milieux récepteurs environnants et principalement la lagune Ebrié ;
- L'identification des mesures nécessaires pour assurer une bonne évacuation des eaux pluviales urbaines ;
- Des propositions pour améliorer la gestion de l'assainissement pour les zones raccordées aux réseaux et celles qui ne sont pas raccordées aux réseaux existants ;
- Une estimation des besoins financiers en matière d'assainissement et de drainage pour le district d'Abidjan ;
- Une stratégie de développement organisationnelle pour répondre aux besoins du secteur d'assainissement offrant à sa clientèle un service de haute qualité ;
- Une vision de développement des infrastructures d'assainissement et de drainage pour le district d'Abidjan jusqu'à l'horizon 2030.

Cette étude est supposée couvrir les cinq (5) grandes missions décrites ci-après :

a) *Mission A : Etablissement des données de base*

Il s'agit de collecte des données, d'enquêtes auprès des ménages, d'un état des lieux environnemental, des enquêtes auprès des industries polluantes et la conception d'un SIG.

b) *Mission B : Diagnostic de la situation existante*

Il s'agit de la reconnaissance et du diagnostique des réseaux, des visites des stations de pompage et de la station de prétraitement de Koumassi Digue, de campagne de mesure, de modélisation hydraulique et d'un diagnostic de fonctionnement.

c) *Mission C : Stratégie d'intervention et variantes*

Cette mission comprend l'établissement des scénarios d'aménagements, le comparatif des solutions envisagées, les études techniques et le programme de protection contre les inondations.

d) *Mission D : Etablissement du Schéma Directeur*

Sur la base de la solution retenue, il s'agira de l'établissement d'un programme de travail chiffré et hiérarchisé ; d'une étude socio-économique et financière ainsi que les travaux de sensibilisation des populations.

e) *Mission E : Etude du programme de travaux prioritaires*

Au regard des délais d'établissement du Schéma Directeur, la définition du programme pluriannuel des travaux d'aménagement et son programme d'investissement auprès des différents bailleurs ne pourra pas intervenir avant le 1er trimestre 2017. A la suite de cette étape, seulement, il sera alors déclenché la programmation des études et la réalisation effective des travaux, selon l'échéancier retenu préalablement

Les situations d'urgence révélées par le diagnostic fonctionnel de la phase B a poussé à la prise en compte d'une mission E en vu d'accélérer les études de réhabilitation qui ne peuvent pas attendre la version finale du plan directeur. Un avenant 1 pour une mission E a donc été conclu.

Cette mission comprend plusieurs phases suivantes :

- Des investigations de terrain : topographie et géotechnique ;
- Une phase d'Avant-Projet Sommaire (APS) des sous projets identifiés dans le programme d'urgence ;
- Une phase d'Avant-projet détaillé (APD) des sous-projets préalablement validés ;
- Une Etude d'Impact Environnementale et Sociale des sous-projets validés (EIES) ;
- Les Dossiers d'Appel d'Offres en vue de la passation des marchés avec des Entreprises de travaux ;
- Une Assistance technique au Maître d'Ouvrage pour la consultation des entreprises et l'analyse des offres des entreprises de travaux.

4.2 Diligences de l'auditeur et conclusions

Nous avons également analysé les différents rapports émis par les prestataires dans le cadre des missions A et B, C et E. La mission D n'étant pas achevée.

Nos diligences ont porté sur :

- Des entretiens avec les différentes parties prenantes au contrat ;
- L'analyse des procès verbaux de réunion ;
- La revue et l'analyse de la documentation technique ;
- L'analyse du contrat ;
- L'obtention et l'analyse des cahiers de charges ;
- La constatation physique des travaux réalisés.

Ces diligences permettent d'aboutir aux conclusions suivantes :

Schéma Directeur de l'Assainissement et du Drainage

Les missions A et B du plan directeur ont fait l'objet de rapports finaux validés et sont conformes aux termes de références.

La mission C a été achevée et non encore validée, tandis que la mission D est en cours d'exécution.

Toutefois, nos constats au niveau de la mission E sont les suivants :

- Les rapports finaux des phases APS et APD ont été acceptées et validées ;
- Le rapport d'évaluation environnementale et sociale a été transmis à l'ANDE à titre d'information (annexe-2 du décret n°96-894). Celui-ci fournira suffisamment d'éléments sur les projets, leurs impacts prévisibles et les mesures d'accompagnement qui seront prises en compte durant les travaux et lors de l'exploitation des infrastructures.

Cette évaluation environnementale est assortie d'un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) qui sera mis en œuvre durant la réalisation des travaux et pendant l'exploit.

Nos constats de visite sont les suivants :

Constat N°1 : Etat d'avancement des différentes missions du plan directeur
Les missions A et B du plan directeur ont été validées. La mission C est achevée et n'a pas encore été validée tandis que la mission D est en cours d'exécution. Nous avons également constaté en ce qui concerne la mission E que les dossiers d'appel d'Offre en vue de la passation avec les entreprises n'avaient pas été finalisé alors que jugé urgents.
Réponse de la CSP « Assainissement » :
Les DAO ont été transmis à l'AFD pour recueillir leurs observations, au moment du passage de la mission de sorte à avoir un document consensuel à la base avant la demande d'ANO.

Constat N°2 : Station de désodorisation (Ex tour d'équilibre)
Notre visite en date du 30 juin 2017 permet de constater le bon fonctionnement de la tour d'équilibre de Port Bouet. Toutefois, nous avons fait les constats suivants : - Une odeur d'eau usée provenant d'une usure des joints au niveau des brides ; - Les pièces galvanisées prennent également quelques traces de rouille et ont besoin d'entretien ; - Le gazon de la cours a trop poussé et a besoin d'entretien.
Réponse de la CSP « Assainissement » :
L'ONAD présent à cette réunion a répondu que le système de désodorisation ne présente aucune anomalie et fonctionne bien. L'ONAD a pris l'engagement d'interpeller la SODECI dans les meilleurs délais pour que l'entretien soit fait de manière régulière.

Annexe : Etat des dépenses et des actifs

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME

2014-2015-2016

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET DU DRAINAGE

CSP-C2D-ASSAINISSEMENT

ETAT DES VIREMENTS EMIS

N° D'ORDRE	DATE	BANQUE DU BENEFICIARE	N° BORDEREAU	NOM DU BENEFICIAIRE	MONTANT
	07/11/2014	SGBCI		SODECI	48 678 623
	01/12/2014	INDEMNITES		INDEMNITES	4 533 333
	13/03/2015	SGBGCI		SODECI	118 034 457
	13/03/2015	SGBCI		SODECI	47 305 309
	13/03/2015	SGBCI		SODECI	12 101 637
	13/03/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000
	13/03/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	3 200 000
	19/03/2015	SIB		AFRICAUTO	17 000 000
	18/05/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	1 600 000
	16/06/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000
	23/06/2015	SGBCI		SODECI	46 058 560
	07/07/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000
	05/08/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000
	08/09/2015	GT BANK		PRESTIGES SERVICES	3 700 000
	09/09/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME

DIRECTION GENERALE DE LA CONSTRUCTION,
DE LA MAINTENANCE, DE L'ARCHITHECTURE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN
ET DU DRAINAGE

N° 037 MCLAU/DGCMAA/DAUD/CSP-ASST

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

Abidjan, le 30 MAI 2017

Inventaire du matériel et mobilier acquis
Par la CSP C2D Assainissement
Au 29 mai 2017

N°	Matériel ou mobilier	Fournisseur	Coût total (F CFA)	Date d'acquisition	Etat
1	Véhicule SUV 4X4 HUNDAI iX 35 BVM 5 places	Africauto	17 000 000	23/01/2015	Bon
2	Copieur multifonctions SHARP MX-M 232 D	PRESTIGES Services	3 700 000	29/07/2015	Bon
3	Appareil photo numérique SONY W 800	ASSIGNON Koffi	150 000	03/09/2015	Bon
4	Ordinateur MacBook Air	IBI	1 300 000	21/07/2016	Bon

Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme – Direction de l'Assainissement Urbain et du Drainage – Contrat de Désendettement et de Développement
CSP-C2D ASSAINISSEMENT Le Responsable

Seydou COULIBALY

	06/10/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000
	19/10/2015	SIB		ASSIGNON KOFFI	6 100 100
	09/11/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000
	10/12/2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000
	10/12/2015	NSIA BANQUE		PETROCI	960 000
	17/12/2015	BNP PARIBAS		ALMADIUS	2 701 723
	17/12/2015	BNP PARIBAS		ALMADIUS	6 598 927
	29/12/2015	BICICI		CABINET MERLIN	58 572 590
	06/01/2016-2015	BNP PARIBAS		CABINET MERLIN	97 635 855
	19/01/2016-2015	ACCD		ONAD	20 419 015
	19/01/2016-2015	INDEMNITES		INDEMNITES	800 000
	19/01/2016-2015	NSIA BANQUE		PETROCI	2 610 000
	28/01/2016-2015	BNP PARIBAS		CABINET MERLIN	195 271 708
	06/01/2016	BNP PARIBAS	26802	CABINET MERLIN	97 635 855
	19/01/2016	ACCD	3113	ONAD	20 419 015
	19/01/2016	SIB	3115	SEYDOU COULIBALY	500 000
	19/01/2016	BICICI	3115	YRO MONKOHO	300 000
	19/01/2016	BIAO-CI	3114	PETROCI	2 610 000
	28/01/2016	BNP PARIBAS	26810	CABINET MERLIN	195 271 708
	04/05/2016	BNP PARIBAS	3197	CABINET MERLIN	117 145 181
	03/06/2016	SIB	2313	SEYDOU COULIBALY	2 000 000
	03/06/2016	BICICI	2313	YRO MONKOHO	1 200 000
	20/06/2016	SIB	2318	SEYDOU COULIBALY	500 000
	20/06/2016	BICICI	2318	YRO MONKOHO	300 000
	01/09/2016	SIB	703	SEYDOU COULIBALY	1 000 000
	21/10/2016	SIB	561	SEYDOU COULIBALY	1 000 000
	21/10/2016	SIB	561	KOUAKOU ANDR AN	200 000
	21/10/2016	SIB	561	KOFFI N GUESSAN JULIEN	150 000
	27/09/2016	NSIA BANQUE	731	PETROCI	1 000 000
	09/11/2016	SIB	595	SEYDOU COULIBALY	500 000
	09/11/2016	SIB	595	KOUAKOU ANDR AN	100 000
	09/11/2016	SIB	595	KOFFI N GUESSAN JULIEN	75 000
	28/09/2016	GT BANK	733	PRESTIGE SERVICES	1 000 000

	28/09/2016	GT BANK	733	PRESTIGE SERVICES	1 000 000
	04/10/2016	CORIS BANK	745	IBI-CI	1 300 000
	04/11/2016	BNP PARIBAS	3229	ALMADIUS	7 275 383
	09/11/2016	BNP PARIBAS	3231	ALMADIUS	5 817 519
	14/11/2016	BICICI	600	MEGASTRUCTURE	6 440 000
	14/11/2016	SGBCI	594	SODECI	23 438 391
	08/12/2016	BOA-CI	1735	ENTRAFFD	1 000 000
	13/12/2016	SIB	1740	SEYDOU COULIBALY	500 000
	13/12/2016	SIB	1740	KOUAKOU ANDR AN	100 000
	13/12/2016	SIB	1740	KOFFI N GUESSAN JULIEN	75 000
	10/01/17-16	SIB	1782	ORANGE -CI	660 000
	10/01/17-16	ECOBANK-CI	1782	MTN-CI	300 000
	10/01/17-16	NSIA BANQUE	1782	AFRICAUTO	585 299
	16/01/17-16	SIB	1790	SEYDOU COULIBALY	500 000
	16/01/17-17	SIB	1790	KOUAKOU ANDR AN	100 000
	16/01/17-18	SIB	1790	KOFFI N GUESSAN JULIEN	75 000
	06/03/17-16	ACCD	2209	ONAD	1 074 685
	TOTAL				1 193 429 873